

Le conseil coopératif

Au coeur des coopératives scolaires



Le conseil est une structure instituante, le lieu d'échange de parole où, ensemble, les membres du groupe analysent les différents aspects de leur vie commune, confrontent leurs points de vue, prennent des décisions et en évaluent l'application. Ils y établissent leurs lois, étudient les infractions commises, les dysfonctionnements, et cherchent des solutions en tenant compte de l'intérêt des personnes concernées et dans l'intérêt général. Son organisation est donc fondamentale.

Il peut prendre des formes diverses puisque les enfants et l'enseignant disposent d'un champ de créativité institutionnelle.

Jean Le Gal - *Les Droits de l'enfant à l'école*

UN PEU D'HISTOIRE

Le mot conseil semble provenir de la langue juridique qui désigne successivement : l'endroit où l'on délibère, la consultation, la délibération, le dessein mûri, réfléchi, le bon avis, la sagesse, la prévoyance.

Les expériences de communautés d'enfants sont récentes.

Elles sont à l'initiative de pédagogues européens qui cherchaient à manifester à travers ces rencontres, un profond respect des enfants et des jeunes, une considéra-

tion totale de leurs droits, une confiance à participer individuellement, et collectivement à l'auto-organisation de leur école, la nécessité de remettre en cause le rapport autoritaire adultes/enfants afin de favoriser l'autonomie de la collectivité enfantine. Les premières mises en place dont apparues à la fin du XIX^{ème} siècle, notamment à l'école nouvelle de Bédanes en Angleterre en 1892. Elles ont été suivies par les expériences de Paul Geheed, de Pistrak, de Hajduhadhaza, de Korszack, de Neil, de Freinet puis bien d'autres depuis.

Sylvain Connac – *Apprendre avec les pédagogies coopératives*

Le conseil coopératif

Au coeur des coopératives scolaires



CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

La CIDE reconnaît les enfants comme des personnes titulaires des libertés publiques et comme des citoyens pouvant donner leur avis et participer aux décisions qui les concernent. Art. 12, 13, 14

« Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »

Article 12 C.I.D.E.

EDUCATION MORALE ET CIVIQUE

Le conseil d'élèves est une instance de concertation et de décision qui réunit régulièrement tous les élèves d'une classe et leur enseignant·e pour traiter démocratiquement des questions et des problèmes rencontrés dans le cadre scolaire, et pour élaborer des projets pédagogiques et éducatifs. Il peut donc remplir différentes fonctions :

- Il accueille des propositions de travaux à mener (de recherche, sorties, projets) concernant un groupe d'élèves, la classe, l'école, l'établissement (conseil de coopérative/coopération).
- C'est un outil de régulation dans lequel sont co-élaborées les règles de fonctionnement de la classe (conseil de vie de classe). Ces règles sont amenées à évoluer grâce à la pratique et au vécu ; elles ne sont jamais figées. Il permet d'identifier et de résoudre des problèmes rencontrés dans la classe, en lien avec le travail des élèves, ou dans l'établissement, de trouver des solutions, de proposer des réparations.

- Le conseil d'élèves place les enfants et adolescents en situation de débattre de manière démocratique sur des projets et sujets en relation avec leur vie d'élève et leur permet ainsi, en les impliquant dans la vie de leur classe, de s'intégrer dans un groupe et devenir progressivement citoyen.

Lorsqu'il est réuni régulièrement et que les conditions permettent aux élèves de réellement discuter collectivement entre eux, le conseil d'élèves constitue alors un levier efficace de responsabilisation et d'acquisition progressive des compétences sociales et civiques ainsi qu'un outil précieux pour la mise en œuvre d'une pédagogie coopérative. Il s'agit donc d'un moyen privilégié d'explorer conjointement les quatre dimensions de l'enseignement moral et civique : « la sensibilité : soi et les autres », « le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres », « le jugement : penser par soi-même et avec les autres » et « l'engagement : agir individuellement et collectivement ».

EDUSCOL



Le conseil coopératif

Au coeur des coopératives scolaires

GESTION DE LA COOPÉRATIVE

La coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative.

BO 31 juillet 2008

La gestion de la coopérative scolaire par les élèves répond à l'objectif de développement de leur esprit d'initiative et de leur autonomie, afin d'en faire de futurs citoyens responsables. Ainsi, il est souhaitable que les élèves participent au fonctionnement de la coopérative scolaire, en fonction de leur âge et de leur degré de maturité, notamment en gérant ses finances ou en étant membres de son bureau.

Les élèves sont aidés dans ces tâches par des adultes.

EDUSCOL

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES COOPÉRATIVES SCOLAIRES OCCE

art.5 Fonctionnement - Conseil de coopérative

La participation aux activités est ouverte à tous les coopérateurs.

La mission pédagogique de la coopérative scolaire est de développer la participation réelle des élèves, en fonction de leur niveau de maturité, à toutes les instances de gestion et de concertation.

Le conseil de coopérative est constitué de l'ensemble des coopérateurs ou de leurs délégués. Il peut élire, pour un an ou moins,

un bureau parmi ses membres. Ce bureau (président, secrétaire, trésorier) n'a pas de responsabilité juridique, sa constitution et son fonctionnement sont liés à l'apprentissage de la vie associative démocratique.

Le conseil de coopérative désigne chaque année un ou plusieurs délégués qui le représenteront et participeront aux travaux de l'assemblée générale départementale OCCE conformément aux statuts de celle-ci.

CLIMAT SCOLAIRE

Des facteurs déterminants :

- Agir sur la dynamique et les stratégies d'équipe, pour briser la solitude dans la classe
- Adopter des stratégies pédagogiques en faveur de l'engagement et de la motivation des élèves
- Agir sur la justice scolaire, avec un cadre et des règles explicites et explicitées

- Prévenir les violences et le harcèlement
- Privilégier la coéducation avec les familles Interagir en contexte, le lien avec les partenaires
- Agir sur la qualité de vie à l'école : le temps et l'espace

Climat scolaire - DGESCO

CITATIONS

« L'école coopérative, c'est une école transformée politiquement, où les enfants qui n'étaient rien sont devenus quelque chose [...], livrés en certains domaines à leur initiative, apprennent le jeu de nos institutions et s'exercent à la pratique de la liberté. »

Barthélémy Profit

La Coopération à l'école primaire.

« Les enfants ont le droit de s'organiser démocratiquement pour le respect de leurs droits et la défense de leurs intérêts. »

Charte de l'enfant Congrès de l'ICEM-Pédagogie Freinet-NANTES - 1957

« On prépare la démocratie de demain par la démocratie à l'école. Un régime autoritaire à l'école ne saurait être formateur de citoyens et de démocrates. »

Célestin Freinet

« Permettre aux enfants d'exercer les droits qui leurs sont reconnus par la CIDE, à l'école comme ailleurs, continue d'être, aujourd'hui, une action novatrice, et aussi un combat pour tous les éducateurs. »

Jean Le Gal

Les Droits de l'enfant à l'école

« Le conseil est l'œil, le cerveau, le rein et le cœur du groupe. »

Fernand Oury

« Pour apprendre à faire quelque chose, on doit faire ce que l'on ne sait pas encore faire. On doit donner la parole aux élèves justement parce qu'ils ne savent pas la prendre. »

Bernard Defrance

« Poser comme postulat que l'on éduque à la citoyenneté, c'est affirmer que la citoyenneté n'est pas seulement un état de droit, mais un processus dynamique, une conquête permanente que nécessite la maîtrise d'un ensemble de connaissances, de savoir-être, de savoir-faire. »

Jean-François Vincent

Un projet pour éduquer à la Citoyenneté

« C'est la responsabilité qui donne l'autorité. C'est parce que je suis responsable dans un collectif qui coopère que j'ai autorité sur quelque chose dans ce collectif. C'est ce qui fait qu'un enfant de 3 ans peut avoir autorité sur le bocal de poissons rouges parce qu'il a été désigné comme responsable de ce bocal au nom du collectif. »

Philippe Meirieu

A&E oct. 2015

« Seule la pratique de la démocratie, forme à la démocratie. »

John Dewey

« Le conseil c'est facile en apparence mais suffit-il d'installer les enfants en rond et de parler ? Comme toutes les institutions, il est une réponse à un besoin. Il se construit. Il demande de la confiance. La confiance ne se décrète pas, elle s'instaure. »

Isabelle Robin

J'ai testé le conseil.



ECHELLE DE PARTICIPATION (D'APRÈS ROGER HART)



FLORENCE ST LUC - PÉDAGOGIE COOPÉRATIVE EN M2 MEEF 1ER DEGRÉ

